

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE D'HORIZON EUROPE

UNE PERSPECTIVE DE GENRE DANS LES DOMAINES DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'INDUSTRIE

Horizon Europe

PILIER II - Problématiques mondiales et compétitivité industrielle

Pôles 3 Numérique et industrie ; 4 Climat, énergie et mobilité ; et 5 Alimentation et ressources naturelles

La Commission européenne a lancé une proposition pour le prochain programme de recherche et d'innovation (2021-2027) de l'Union européenne (UE), intitulé « Horizon Europe ». Cette troisième Note d'orientation est un appel à l'action pour l'intégration de la dimension de genre dans les pôles 3, 4 et 5 du Pilier II ainsi que pour la conception d'objectifs d'égalité femmes-hommes dans l'utilisation et la distribution des ressources. La précédente Note d'orientation n° 2 était consacrée aux Pôles 1 et 2 de ce Pilier.

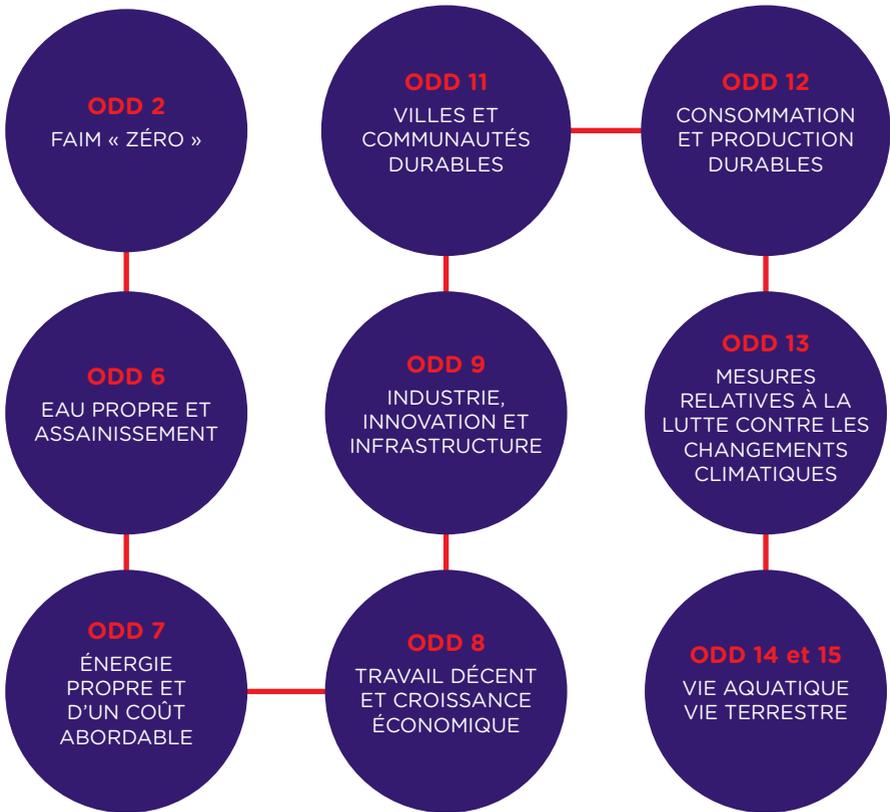
Les ODD des Nations unies et le modèle économique d'Horizon Europe

Les **pôles 3 Numérique et industrie, 4 Climat, énergie et mobilité, et 5 Alimentation et ressources naturelles** du Pilier II d'Horizon Europe sont cruciaux dans la mesure où ils **proposent un modèle économique pour la future Europe**, comme le montrent les domaines d'intervention :

- **3 Numérique et industrie** : technologies de fabrication, technologies numériques

clés, intelligence artificielle et robotique, internet de la prochaine génération, informatique avancée et mégadonnées, industries circulaires, industries propres et à faible émission de carbone, espace, etc.

- **4 Climat, énergie et mobilité** : science et solutions climatiques, systèmes et réseaux énergétiques, bâtiments et installations industrielles en transition énergétique, communautés et villes, transports propres, etc.
- **5 Alimentation et ressources naturelles** : observation de l'environnement,



biodiversité et capital naturel, agriculture, forêts et zones rurales, mers et océans, systèmes alimentaires, etc.

Les domaines d'intervention inclus dans les pôles 3, 4 et 5 **font explicitement référence à dix objectifs de développement durable des Nations unies** relatifs aux droits économiques et environnementaux des citoyen·nes.

Toutefois, aucun de ces domaines ne mentionne jusqu'à présent la dimension de genre de ces ODD pour prendre en considération les bases différentes des situations socio-économiques des femmes et des hommes ainsi que des facteurs liés au

genre et des répercussions selon le genre des solutions innovantes de ces ODD.

Les ressources naturelles et l'industrie selon une perspective de genre

Les **décisions** relatives à l'utilisation des ressources naturelles, à la conception des villes et des industries, ainsi qu'à la planification de la transition des économies vers des énergies et des modèles de consommation plus durables ne sont pas neutres en termes de genre. Au contraire, elles **doivent être conçues de manière à prendre en compte la dimension de genre.**

À RETENIR

Dans la précédente Note d'orientation n° 2, juin 2018 :

L'égalité femmes-hommes doit être considérée à la fois comme un domaine d'intervention spécifique au sein du pôle 2 et comme une question transversale pour tous les pôles et domaines d'intervention du Pilier II d'Horizon Europe.

Par exemple, aborder l'agriculture et les systèmes alimentaires sans perspective de genre signifie exclure de la réflexion la division sexuée du travail et le travail non rémunéré des femmes.

En outre, il est important de **souligner le rôle potentiel des femmes dans les innovations technologiques, numériques, sociales, culturelles et de gouvernance territoriale**. En d'autres termes, la participation des femmes à la prise de décision doit être garantie dans des secteurs fondamentaux tels que l'agriculture, la pêche, l'énergie, la numérisation et la fourniture d'infrastructures.

Recommandations relatives au genre dans le pôle 3 *Numérique et industrie*

Il importe de veiller à ce que la **dimension de genre soit intégrée dans toutes les étapes du cycle de R&I** pour le développement numérique et industriel de l'UE. Cela nécessitera par exemple :

- d'intégrer **l'analyse en fonction du sexe et du genre dans la gestion et l'utilisation des données** ;
- étant donné que les nanotechnologies, les matériaux avancés, les technologies de fabrication, entre autres, évoluent vers une plus grande participation des

groupes cibles **à la détermination des problèmes et des solutions, alors les différents besoins des groupes de femmes et d'hommes doivent être reflétés dans ce processus** ;

- **d'éviter la reproduction des préjugés sexistes** et des stéréotypes de genre dans la conception **de la robotique, de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information et de la communication (TIC)**.

Recommandations relatives au genre dans le pôle 4 *Climat, énergie et mobilité*

Veiller à ce que les questions de genre cruciales abordant les ODD relatifs au climat, à l'énergie et à la mobilité **soient explicitement mentionnées** dans le programme spécifique. Par exemple :

- Développer **la science et les solutions climatiques** comme un domaine d'intervention selon une perspective de genre signifie tenir compte des aspects genrés des moteurs du changement climatique, de ses impacts, des solutions d'atténuation et des modèles d'adaptation, y compris des effets des catastrophes dans les villes.
- La différence entre **les besoins, les choix et la consommation d'énergie** des femmes et des hommes doit être prise en compte lors de la conception des plans énergétiques.
- Reconnaître explicitement que les **solutions de mobilité et de transport** pour les communautés et les villes doivent répondre à la complexité des besoins des femmes et des hommes.

Recommandations relatives au genre dans le pôle 5 *Alimentation et ressources naturelles*

- Inclure **l'autonomisation des femmes dans l'agriculture** comme une ligne

de conduite générale dans le domaine d'intervention relatif à l'agriculture, à la sylviculture et aux zones rurales.

- **Mettre en évidence les facteurs genrés qui constituent des questions transversales permettant de trouver de meilleures solutions** dans les ODD relatifs à l'alimentation et aux ressources naturelles. Par exemple :
- Les différentes conditions auxquelles sont confronté·es les femmes et les

hommes dans les zones rurales, l'impact de l'évolution des rôles genrés sur les activités dans le secteur primaire, l'analyse en fonction du sexe et du genre des effets des pesticides, des antibiotiques et de la résistance aux antimicrobiens, **les statuts nutritionnels des femmes et des hommes** lors de l'élaboration de régimes alimentaires durables et sains, etc.

CONCLUSIONS

Les pôles 3, 4 et 5 du Pilier II prévoient un modèle économique pour Horizon Europe. La dimension de genre doit être prise en compte lorsque des décisions sont prises sur l'utilisation et la distribution des ressources ainsi que dans la conception des communautés et des villes du futur ou encore des technologies nécessaires à cet effet.

Références

European Commission (2018) *Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing Horizon Europe – the Framework Programme for Research and Innovation, laying down its rules for participation and dissemination.* [And Annexes to it]

H2020 Advisory Group Gender (2016) "*For a better integration of the gender dimension in the Horizon 2020 Work Programme 2018-2020*" (December 2016).

WISET & PORTIA (2016) *The Role of Gender-based Innovations for the UN Sustainable Development Goals Toward 2030: Better Science and Technology for All.*

Prenez contact avec nous :

www.genderaction.eu
info@genderaction.eu
[@GENDERACTION_EU](https://www.instagram.com/GENDERACTION_EU)



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 741466.

Avertissement : les avis et opinions exprimés dans ce document sont uniquement ceux du projet et non ceux de la Commission européenne.